

## Carte Mobilité Inclusion.

Les CMI (cartes mobilité inclusion) donnent des avantages aux personnes âgées, notamment pour faciliter leurs déplacements. Il existe 3 CMI : la **CMI invalidité**, la **CMI priorité** et la **CMI stationnement**.

Les CMI remplacent progressivement les anciennes cartes de stationnement, de priorité et d'invalidité. Elles sont plus sécurisées que les anciennes cartes.

Les CMI sont gratuites.

Les démarches pour une demande de CMI diffèrent selon votre situation :

- si vous n'êtes pas concerné par l'APA : vous devez faire la demande de CMI à la MDPH
- si vous demandez l'APA : vous devez faire la demande de CMI en même temps que la demande d'APA
- si vous bénéficiez déjà de l'APA : vous devez faire la demande de CMI au département

Etape 1 : vous remplissez le formulaire de demande et vous joignez les documents nécessaires

Etape 2 : vous donnez votre dossier complet à la MDPH

Etape 3 : la CDAPH étudie votre dossier

La CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

Une fois que votre dossier a été examiné par la CDAPH, vous recevez un courrier vous indiquant si votre demande de CMI a été acceptée ou refusée.

Etape 4 : votre demande a été acceptée : l'imprimerie nationale fabrique votre CMI. *Vous recevez un deuxième courrier envoyé par l'imprimerie nationale en charge de la fabrication des CMI vous demandant de lui envoyer une photo. Vous recevez votre CMI par courrier 10 jours au plus tard après avoir envoyé votre photo.*

### ... **A NOTER** ...

Après une année 2020 rendue difficile par la situation sanitaire, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de l'association Pres'Age se joignent au personnel pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2021.

#### La CMI invalidité

La CMI invalidité vous donne des avantages (transports, avantages fiscaux).

#### La CMI priorité

La CMI priorité permet de passer en priorité et d'avoir une place assise.

#### La CMI stationnement

La CMI stationnement facilite vos déplacements en voiture.

CLIC PRES'AGE

**04.32.52.91.32.**

E. mail : [presage84@free.fr](mailto:presage84@free.fr)

<http://cllic-presage.over-blog.com/>

Sources : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>